

Accompagnant-e de vacances pour personnes avec handicap

Une tâche aux multiples facettes

Table des matières

Bonnes vacances !.....	3
Les différentes formes de handicap	4
Tâches, devoirs et droits.....	15
Accompagner avec sensibilité et professionnalisme	17
Règles de base des soins et de la prise en charge.....	24
Relations – limites et abus	33
Mesures de sécurité et gestion des urgences	38
Organisateurs de vacances pour personnes avec handicap	46
Informations complémentaires	47

Mentions légales

Editeur : Procap Suisse

Co-éditeurs : PluSport, insieme, Association Cerebral Suisse

Rédaction : Helena Bigler, Sandra Hirschi, Ruth Frei,
Tamara Keusen

Mise en page : Bruckert/Wüthrich, Olten

Illustration : Max Spring, Berne

Impression : Herzog Druck, Langendorf

Traduction : Andréane Leclercq, Bernex

Adresse de la rédaction : Procap Voyages & Sport,
Frohburgstrasse 4, 4600 Olten

Commander auprès de : Procap Voyages & Sport, PluSport,
insieme, Association Cerebral Suisse

Nous remercions les personnes suivantes pour leur précieux soutien et leurs conseils professionnels : Jill Aeschlimann, Armanda Bonomo, Maja Cuk, Susanne Dedial, Sonja Häsler, Maja Hehl, Evelyne Jordi, Estelle Kipper, Heidi Lauper, Ariane Leemann, Daniela Loosli, Sabrina Salupo.

Remarque : Cette brochure utilise les désignations d'accompagnant-e-s de vacances et de responsables de voyage. Veuillez noter qu'elles recouvrent aussi les assistant-e-s, les responsables généraux et les responsables des camps.

1ère édition, juin 2017 | © Procap Suisse

Bonnes vacances !

En Suisse, différentes associations de personnes avec handicap et une agence de voyages spécialisée organisent des voyages pour les personnes avec handicap. L'objectif est de permettre à ces dernières de se détendre, se reposer, s'adonner à une activité sportive ou créative, découvrir d'autres cultures et recharger leurs batteries. La plupart des personnes qui répondent à ces offres vivent dans des appartements protégés ou des foyers. Grâce aux vacances organisées, elles peuvent enfin changer d'environnement, nouer des contacts sociaux et vivre de nouvelles expériences – une parenthèse bienvenue qui facilite aussi leur intégration et leur participation à la vie sociale, renforçant par là même leur confiance en elles. Les expériences vécues en groupe leur donnent aussi la sensation d'appartenir à une communauté.

Il existe différentes catégories de voyages accompagnés pour personnes avec handicap : semaines de randonnée et d'aventure en Suisse, circuits et vacances balnéaires à l'étranger, ou semaines de détente avec diverses possibilités d'excursions et d'activités créatives ou sportives. Les offres cherchent à répondre au mieux aux besoins et aux possibilités des voyageurs individuels ainsi que des différents groupes. Si le nombre d'inscrits est particulièrement élevé, des sous-groupes sont formés en fonction des intérêts et des besoins.

L'objectif de ces vacances et camps sportifs accompagnés est d'aider les personnes avec handicap, quel qu'il soit, à profiter de la plus belle période de l'année avec un maximum d'autonomie. Elles doivent pouvoir utiliser leurs ressources, s'essayer à de nouvelles aptitudes et prendre des responsabilités dans les limites de leurs possibilités et avec l'aide des accompagnant-e-s.

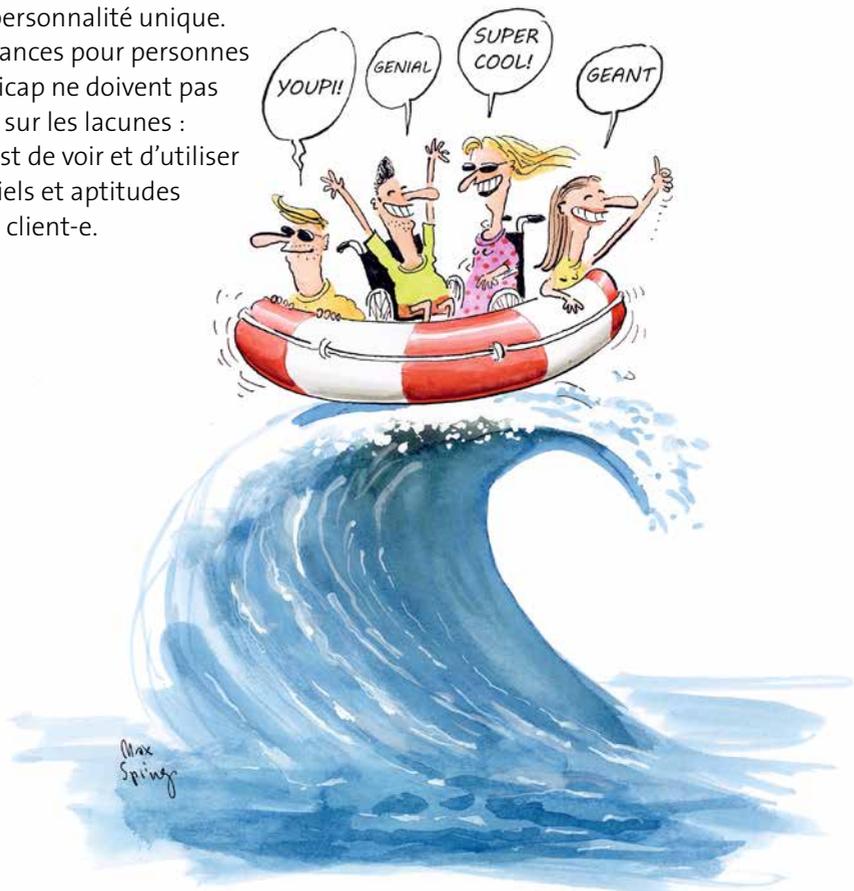
L'équipe de rédaction et les organisations ayant participé à l'élaboration de cette brochure vous souhaitent de vivre de beaux voyages et camps sportifs, ponctués de moments de joie, d'expériences colorées et de rencontres enrichissantes !

Les différentes formes de handicap

Accompagner de manière compétente les personnes avec handicap pendant leurs vacances requiert une bonne connaissance et une bonne compréhension des différentes formes de handicap. Nous vous présentons ci-dessous celles que les accompagnant-e-s de vacances sont les plus susceptibles de rencontrer.

L'important est de voir la personne comme un individu à part entière plutôt que de se focaliser sur le handicap, car chaque être humain est avant tout une personnalité unique.

Les vacances pour personnes avec handicap ne doivent pas être axées sur les lacunes : l'objectif est de voir et d'utiliser les potentiels et aptitudes de chaque client-e.



Handicap mental

Un handicap mental signifie qu'une personne présente des limitations au niveau cognitif (on parle aussi de « troubles cognitifs »). Les aptitudes cognitives couvrent par exemple la capacité à assimiler et à traiter des informations, à apprendre ou à argumenter. Une personne atteinte d'un handicap mental peut éprouver des difficultés à s'adapter à une nouvelle situation, à l'analyser ou à l'évaluer correctement, ou encore à planifier.

Le développement intellectuel est plus lent que chez les autres personnes et ses étapes ne sont pas toujours faciles à prévoir. Beaucoup de personnes concernées peuvent toutefois travailler, vivre et organiser leurs loisirs avec un certain degré d'autonomie, parfois dans un environnement protégé, parfois en étant tout à fait intégrées dans la société.

Le handicap mental peut avoir des causes génétiques, comme dans le cas des syndromes de Down (trisomie 21), de l'X fragile ou de Rett, ou résulter de troubles du métabolisme, d'une infection, de complications pendant la naissance, d'un manque d'oxygène ou d'un accident. Les causes ne sont cependant pas toujours connues.

Communiquer avec une personne atteinte d'un handicap mental demande de l'ouverture, de la flexibilité, de la patience et de la compréhension. Utiliser des phrases courtes et claires (pas de « langage bébé » !) ou accompagner ses paroles par des gestes peut aider. Les consignes ou demandes doivent être claires, précises et répétées si nécessaire, et il est préférable de diviser les tâches en plusieurs sous-tâches.

Les personnes atteintes d'un handicap mental comprennent souvent plus de choses que ce qu'on imagine. La règle d'or est de faire preuve de bon sens et de leur parler comme à n'importe qui d'autre, de la même façon que vous voudriez qu'on vous parle.

Pour plus d'informations : www.insieme.ch

Troubles du spectre autistique

Des influences génétiques et processus biologiques survenant avant, pendant ou après la naissance peuvent entraver le bon développement du cerveau et engendrer des troubles du spectre autistique.

Les personnes touchées perçoivent leur environnement différemment. Elles ont du mal à se mettre à la place des autres et à communiquer de manière appropriée, évitent le contact et se consacrent souvent à un domaine spécialisé. Elles ont des difficultés à gérer le changement et préfèrent organiser leurs journées toujours de la même façon (rituels). Elles s'arrêtent sur des détails et ont du mal à appréhender une situation dans son ensemble.

Les hypersensibilités ou hyposensibilités à la lumière, aux odeurs, aux bruits ou aux contacts sont fréquentes (fascination pour la lumière ou les surfaces brillantes, réactions de peur face à certains bruits, besoin de contact physique intense ou tendance à renifler ou à toucher ostensiblement des surfaces et objets, par exemple), ce qui les empêche souvent de percevoir leur environnement comme un ensemble cohérent.

Un départ en vacances représente pour elles une situation difficile à gérer. Il est important que les accompagnant-e-s tiennent compte de leurs éventuelles particularités :

- Elles ne comprennent pas l'ironie et les jeux de mots.
- Elles ne sont pas capables de donner aux phrases un autre sens en fonction des mimiques, des gestes et du ton utilisé : les mots sont ce qu'ils sont.
- Pour elles, serrer la main pour dire bonjour ou au revoir s'apparente à une intrusion dans leur vie privée (sauf entre très bons amis).
- Beaucoup sont sensibles au contact physique et au bruit.
- Elles n'aiment pas être dérangées et réagissent souvent de manière virulente aux sollicitations extérieures.
- Elles aiment les règles et l'ordre (de préférence les leurs). Les imprévus les décontenancent. Dès lors, les excursions, visites et autres doivent leur être communiquées suffisamment tôt.

Pour plus d'informations : www.autisme.ch

Maladies ou troubles psychiques

Les maladies ou troubles psychiques ne se voient généralement pas à l'œil nu. Leurs causes sont très complexes et ne peuvent pas toujours être rattachées à une catégorie précise. Souvent plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, tels que des situations de stress (au travail, dans le couple ou en famille) ou des changements biologiques dans le corps, par exemple. Les spécialistes ne donnent pas tous la même importance à l'influence des facteurs génétiques.

Les maladies psychiques se déclinent en de nombreuses formes différentes (dépression, burn-out, trouble borderline, schizophrénie, troubles de la personnalité, stress post-traumatique, trouble obsessionnel compulsif) aux symptômes variables (angoisses ou délires, par exemple). Les méthodes de traitement aussi diffèrent en fonction de la personne et du type de pathologie.

Les personnes souffrant d'une maladie psychique ou d'une crise peuvent être vulnérables et tolérer plus ou moins difficilement le contact avec les autres, selon le degré de gravité de la maladie. Les accompagnant-e-s de vacances doivent leur témoigner du respect et leur offrir leur aide. Impliquer activement les personnes ayant des difficultés à nouer des contacts sociaux peut par exemple avoir des effets positifs sur la cohésion du groupe.

Les personnes touchées ont parfois besoin de plus de temps et de soutien pour s'adapter à de nouvelles situations et à de nouveaux environnements. Patience, compréhension et prévoyance doivent donc être les mots d'ordre. L'insatisfaction, les sautes d'humeur ou les réactions de rejet doivent davantage être vues comme des symptômes de la maladie et ne doivent pas être prises personnellement. L'important est de se montrer ouvert et d'aller régulièrement vers la personne concernée, sans pour autant être insistant.

Pour plus d'informations : www.promentesana.ch ; www.comment-vas-tu.ch

Handicap physique

Un handicap physique limite les fonctions corporelles de certaines ou de toutes les extrémités externes. Les effets sont très variables, allant des troubles cognitifs ou sensori-moteurs aux spasmes (un problème très fréquent). L'assistance requise varie dès lors grandement d'une personne à l'autre. Les accompagnant-e-s de vacances doivent donc s'informer précisément sur les effets du handicap de leur client-e et sur ce qu'ils doivent lui apporter en termes d'accompagnement, de traitement et de soins.

La paralysie cérébrale est un trouble moteur lié à des lésions cérébrales pouvant survenir avant, pendant ou après la naissance. La motricité est inégalement entravée : certaines personnes peuvent marcher et se tenir debout seules, d'autres s'aident de moyens auxiliaires, d'autres encore ont besoin d'un fauteuil roulant. Outre les bras et les jambes, d'autres zones du corps peuvent être touchées, notamment la musculature de la bouche et de la langue. Dans ce cas, la personne peut avoir des difficultés à déglutir et à saliver, parle lentement ou de manière confuse, voire ne peut pas parler du tout. Différents moyens auxiliaires existent, notamment ceux de la communication améliorée et alternative. Lorsque les lésions cérébrales ne touchent pas uniquement la zone motrice, on parle de « handicaps multiples » : la personne souffre en plus de troubles de l'apprentissage, d'un handicap mental, d'épilepsie ou d'un handicap auditif ou visuel, par exemple. Certaines présentent aussi des problèmes d'équilibre et de contrôle de leur corps.

Les troubles du système moteur peuvent aussi être liés à des limitations fonctionnelles de certains organes dues à des prédispositions génétiques. Des accidents peuvent aussi entraîner des limitations physiques de gravité variable (lésions cérébrales, paraplégie ou amputation). Enfin, certaines maladies peuvent entraver le bon fonctionnement du corps, par exemple la sclérose en plaques, une maladie chronique auto-immune du système nerveux.

L'étendue des limitations causées par un handicap physique dépend aussi du mental de l'individu, de son entourage social et des possibilités techniques dont il dispose. Il est donc indispensable de cerner la situation du client ou de la cliente dans son ensemble, en gardant à l'esprit de toujours lui demander son avis avant d'agir, si possible en suivant ses consignes. Il ne faut par ailleurs pas oublier que la communication peut se faire à différents niveaux : les personnes dans l'incapacité de s'exprimer verbalement à cause d'un handicap mental peuvent être très actives mentalement et parviennent souvent à s'exprimer de différentes manières non verbales.

Pour plus d'informations : www.vereinigung-cerebral.ch/fr ; www.spv.ch/fr



Handicap visuel

On entend par handicap visuel la limitation de l'acuité visuelle et/ou du champ de vision. Cependant, de nombreuses personnes malvoyantes ou aveugles peuvent vivre de manière autonome grâce à des moyens auxiliaires appropriés et à une formation professionnelle.

Les handicaps visuels peuvent être causés par des prédispositions génétiques, des lésions prénatales, des blessures aux yeux ou des affections de la rétine. La cataracte, le glaucome et la dégénérescence maculaire peuvent aussi entraver la vue, en particulier chez les personnes âgées. La cécité peut être innée ou se développer au cours de la vie.

Les accompagnant-e-s doivent porter leur attention sur plusieurs choses :

- Clarifier le degré de vision de la personne concernée et la façon de communiquer avec elle.
- Aborder la personne de face en parlant calmement et clairement pour qu'elle comprenne qui lui adresse la parole.
- Pour marcher, la personne concernée tient le bras de son guide, qui laisse pendre son bras ou le plie.
- Avertir quand il y a un seuil ou un obstacle.
- Explorer et parcourir avec elle tout nouvel environnement.
- Aider la personne à s'y retrouver plus facilement dans sa chambre et lui permettre de s'orienter en la menant auprès des différents meubles et objets.
- Toujours ranger les objets à la même place.

De nombreuses personnes aveugles ou malvoyantes apprécient qu'on leur explique ce qu'elles vont manger. Le plus simple est de décrire ce qui se trouve dans l'assiette en suivant la logique de l'horloge, par exemple : les carottes sont à douze heures, la viande à six heures.

Pour plus d'informations : www.ucba.ch ; www.sbv-fsa.ch

Handicap auditif

Les handicaps auditifs peuvent être causés par une prédisposition génétique, mais ils sont plus souvent dus à une maladie, qui peut survenir avant, pendant ou après la naissance. Si l'ouïe se dégrade souvent avec l'âge, des problèmes peuvent déjà apparaître plus tôt à cause notamment des influences de l'environnement (bruit, musique à plein volume, etc.).

Quelques règles pour communiquer avec des personnes sourdes :

- Le contact visuel est important : tourner son visage vers la lumière en parlant pour permettre à la personne concernée de voir les mimiques et lire sur les lèvres.
- Attirer l'attention de la personne sourde sur soi (par un contact léger) avant de parler. Attendre qu'elle ait terminé ce qu'elle a à dire avant de répondre.
- Utiliser un français correct, parler clairement, sur un ton normal et régulier.
- N'exprimer si possible qu'une pensée par phrase.
- Ne pas crisper le visage, mais utiliser des gestes et mimiques naturels.
- Ne pas hésiter à écrire les noms propres et les expressions techniques.

Les personnes sourdes et malentendantes doivent retirer leurs appareils auditifs avant d'entrer dans l'eau ; certaines ne peuvent par ailleurs pas pratiquer la plongée. La plupart sont cependant très autonomes et sollicitent peu d'aide.

Pour plus d'informations : www.ecoute.ch ; www.sgb-fss.ch

Troubles du langage

Les troubles du langage ont des causes variables. Ils peuvent être la conséquence d'un handicap auditif, de troubles mentaux ou psychiques ou encore de lésions cérébrales ou physiques suite à un accident.

L'important est d'écouter patiemment les personnes touchées jusqu'à ce que leur message soit compris sans terminer les phrases à leur place, de leur parler clairement et normalement et de s'assurer que tout a été correctement compris.

Les méthodes de la communication améliorée et alternative peuvent s'avérer utiles pour les personnes présentant d'importantes difficultés de langage, notamment :

- les formes de communication corporelle (mimiques, gestuelle, langue des signes, regard, posture, sons);
- aides à la communication non électroniques (symboles, signes, photos, images, pictogrammes, tableaux, objets, etc.);
- moyens auxiliaires électroniques (synthèse vocale, tablettes).

Les personnes qui ont des difficultés à s'exprimer ont souvent pleinement conscience de leur handicap. Le fait de les ignorer ou de ne pas les prendre au sérieux entraîne souvent des blocages supplémentaires et nuit in fine aux contacts sociaux. La tâche des accompagnant-e-s de vacances est de les aider à prendre une part active aux activités du groupe et de la journée.

Pour plus d'informations : www.arld.ch ; www.cf-romandie.ch

Epilepsie

Les crises d'épilepsie sont dues à un dysfonctionnement temporaire des cellules nerveuses du cerveau. Quand les cellules nerveuses stimulantes et inhibitrices sont déséquilibrées, de nombreuses cellules se déchargent soudain simultanément, entraînant une sorte d'« orage » dans le cerveau. Les crises d'épilepsie peuvent être très différentes en fonction de l'endroit où ces dysfonctionnements temporaires apparaissent et de leur propagation dans le cerveau.

Les conséquences physiques, psychiques et sociales des crises, de même que les effets du traitement, peuvent par ailleurs causer d'autres désagréments aux personnes touchées. Certaines souffrent de fatigue, de troubles de la concentration et de l'attention et de sautes d'humeur émotionnelles ou s'isolent de leur entourage social.

Les crises liées à la localisation, dites crises focales, démarrent d'un point précis du cerveau. L'attention et l'état de conscience de la personne touchée sont entièrement ou partiellement préservés selon la localisation de ce point et la propagation. Ces crises peuvent se manifester par différents symptômes, isolés ou combinés : mouvements des membres, convulsions des muscles, troubles sensoriels (vue, ouïe, odorat, etc.), troubles émotionnels (par ex. angoisse ou forte tristesse soudaine), automatismes (mastiquer, tripoter ses vêtements, parler ou tourner en rond), etc.

Les crises généralisées touchent les deux parties du cerveau et s'accompagnent généralement d'une perte de conscience. Elles se traduisent par des absences de quelques secondes, des crises avec chute ou encore des spasmes durant plusieurs minutes. La personne frappée par une absence interrompt son activité, regarde dans le vide, a parfois les muscles qui convulsent légèrement, ne répond pas quand on lui parle et a ensuite des trous de mémoire. En cas de spasmes (qu'on appelle aussi grande crise ou crise tonico-clonique), le corps se raidit, puis est en proie à de violentes convulsions qui se calment progressivement. Après une grande crise, certaines personnes sont perdues et très fatiguées, elles ont besoin de repos et de sommeil.

Premiers secours

- En cas de crise d'épilepsie : garder son calme, mettre la personne hors de danger, débayer tout ce qui se trouve dans le chemin, placer quelque chose de mou sous sa tête, desserrer les vêtements autour du cou, retirer les lunettes, regarder l'heure pour calculer la durée de la crise.
- Très important : ne pas chercher à bloquer les spasmes, ne pas redresser la personne, ne rien faire entrer de force entre ses dents, ne pas lui donner à boire, ne pas pratiquer le bouche-à-bouche.
- Après la crise : position latérale de sécurité, dégager la salive et les vomissures des voies respiratoires, rester auprès de la personne jusqu'à ce qu'elle reprenne totalement ses esprits, lui permettre de se reposer si besoin.

Les crises de courte durée ne nécessitent généralement pas d'assistance médicale. Certaines personnes doivent prendre des médicaments prescrits par un médecin pour interrompre les crises. Il faut faire appel à un médecin si la crise dure plus de cinq minutes ou en cas de blessures (144/112).

Mesures préventives

Les personnes concernées doivent prendre leurs antiépileptiques à heure habituelle, même en vacances (faire attention au décalage horaire). Elles doivent également être surveillées lors des baignades et à la piscine. Plusieurs facteurs, souvent combinés, peuvent provoquer une crise d'épilepsie : un début de vacances riche en nouvelles impressions, l'effervescence, le manque de sommeil, le surmenage, la peur, un taux de glycémie trop élevé ou trop bas, la consommation d'alcool, mais aussi des jeux vidéo, une lumière qui clignote en boîte de nuit ou les interactions entre le soleil et l'ombre sur une allée. Les accompagnant-e-s de vacances doivent, en concertation avec la personne concernée, créer des situations permettant d'éviter ces facteurs et de faire des pauses.

Pour plus d'informations : www.epi.ch ; www.epi-suisse.ch

Tâches, devoirs et droits

Les responsables du voyage sont chargés du bon déroulement et de l'organisation des offres de vacances. Leur domaine de compétences pour la durée de leur intervention est défini par un contrat de travail signé. Les accompagnant-e-s de vacances leur sont subordonnés. Les termes de leur engagement sont fixés dans des accords propres à chaque intervention. Le ou la responsable confie à l'accompagnant-e des tâches qui correspondent au mieux à ses aptitudes. L'équipe d'accompagnement veille au bien-être de l'ensemble du groupe, en collaboration avec les responsables.

Tâches et devoirs des accompagnant-e-s

Les accompagnant-e-s veillent à ce que chaque client-e profite de ses vacances et puisse participer aux activités avec un maximum d'autonomie. L'accompagnant-e est responsable du bien-être des client-e-s qui lui sont confié-e-s, mais s'engage aussi dans les activités de l'ensemble du groupe et contribue à la mise en œuvre du programme fixé. Il ou elle assume la responsabilité des tâches que lui délèguent les responsables par rapport à certain-e-s client-e-s et à l'organisation du programme du jour (accompagnement, prise en charge, soins, gestion de l'argent, délivrance de médicaments, organisation d'activités, etc.).

En cas de doute, il ou elle consulte les responsables du voyage, qui lui apportent le soutien requis. Si certains points liés à l'accompagnement, à la prise en charge ou aux soins des clients nécessitent des éclaircissements, il appartient aux responsables du voyage de prendre contact avec les proches ou l'institution, en impliquant les accompagnant-e-s et, si possible, le ou la client-e.

Incidents à signaler impérativement aux responsables du voyage

- Maladie ou accident d'un-e client-e.
- Modifications physiques ou psychiques d'un-e client-e (par ex. hématomes sur des personnes en fauteuil roulant ou sautes d'humeur extrêmes).
- Abus, harcèlement sexuel.
- Différends entre client-e-s ou avec l'accompagnant-e de vacances.
- Sensation de surmenage.

Les accompagnant-e-s et responsables de voyage sont soumis au secret professionnel à l'égard de tiers externes. Aucune discussion sur la situation ou les problèmes de client-e-s individuel-le-s ne peut avoir lieu en présence d'autres client-e-s. Ces questions sont abordées lors des discussions avec les responsables du voyage ou au sein de l'équipe d'accompagnement. L'envoi ou la publication sur les réseaux sociaux de photos des client-e-s n'est pas autorisé.

Droits des accompagnant-e-s

Les accompagnant-e-s ont le droit d'être informés sur le groupe et le voyage. Les responsables sont tenus de leur livrer toutes les informations requises sur le programme quotidien.

Accompagner des personnes avec handicap durant leurs vacances peut parfois être difficile. Les accompagnant-e-s ont le droit de recevoir le soutien individuel des responsables du voyage et peuvent le solliciter. Lors des longues interventions surtout, il est important d'économiser ses ressources physiques et psychiques. Les accompagnant-e-s peuvent et doivent indiquer aux responsables quand ils ont besoin d'une pause.

Les forfaits journaliers pour les bénévoles varient en fonction des organisateurs ; les questions relatives aux frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ainsi qu'à l'assurance doivent être examinées avec l'organisateur concerné.

Accompagner avec sensibilité et professionnalisme

Les accompagnant-e-s permettent aux client-e-s d'enfin réaliser leurs rêves de vacances, de participer à des activités passionnantes ou d'apprendre un nouveau sport. Leur tâche est de comprendre les envies des client-e-s et de veiller à y répondre, aux côtés des responsables du voyage. Le respect de quelques règles de base peut les aider à s'acquitter de cette tâche délicate.

Bouleversement du quotidien

Au quotidien, les clientes et clients ne vivent pas toutes et tous dans la même situation. Certains ont un lieu de vie autonome et travaillent dans un espace protégé, tandis que d'autres vivent en foyer où ils sont pris en charge et accompagnés. Certains, enfin, ont besoin d'une prise en charge et de soins complets.

Les structures et l'organisation des journées ne sont pas les mêmes en vacances. Cette situation pose souvent quelques difficultés, surtout aux client-e-s qui habitent dans un appartement protégé ou un foyer, qui ont un besoin important d'assistance et qui connaissent normalement très bien les personnes qui assurent leur prise en charge. Les accompagnant-e-s doivent donc faire preuve d'empathie, de flexibilité et d'un certain talent d'improvisation pour résoudre des situations délicates et fournir une aide efficace. Deux de leurs tâches clés consistent à créer une sensation de sécurité et à offrir leur assistance.

L'individu au centre des préoccupations

Les accompagnant-e-s de vacances n'ont pas le même rôle que les spécialistes qui s'occupent professionnellement des personnes avec handicap au quotidien. Leur mission est de permettre à ces personnes de passer de bons moments et de belles vacances, comme n'importe qui d'autre.

Chaque personne est différente et dispose de ses propres ressources, besoins et possibilités, dont il faut tenir compte. Cela signifie notamment de les accepter telles qu'elles sont. L'autonomie des client-e-s occupe une place importante dans les offres de vacances accompagnées ; néanmoins, tout doit aussi être mis en œuvre pour les aider à participer aux activités sportives proposées (par exemple dans le cadre d'un camp sportif).

Les client-e-s ont droit à ce que leurs intérêts soient pris au sérieux et à recevoir l'aide dont ils ont besoin – il ne faut pas oublier qu'ils ont payé pour participer à cette offre de vacances.

Vacances de groupe

La condition sine qua non pour passer de bonnes vacances est le respect mutuel entre client-e-s et accompagnant-e-s. Ces derniers ne doivent pas seulement partager les activités et les bons moments avec les client-e-s, mais aussi s'engager au sein du groupe et dans le cadre du programme journalier et hebdomadaire.

Le bien-être des client-e-s individuel-le-s est directement lié au groupe et à sa dynamique. Les accompagnant-e-s peuvent largement contribuer à instaurer une atmosphère de confiance, de convivialité et de bien-être, notamment en incorporant leurs aptitudes et intérêts personnels au sein de l'activité du groupe, en concertation avec les responsables du voyage.

Dans l'effervescence d'un groupe, il est vite arrivé que l'une ou l'autre personne soit laissée de côté, surtout les plus réservées ou les plus autonomes qui n'ont pratiquement pas besoin d'aide pour effectuer leurs tâches quotidiennes. Les accompagnant-e-s de vacances doivent garder à l'esprit que ces personnes aussi ont le droit de bénéficier de leur attention et que leurs besoins doivent être pris en considération. Il ne faut donc pas hésiter à les solliciter et à les intégrer dans l'action du groupe, le cas échéant.

Prise de contact

La plupart des participant-e-s au voyage sont conduit-e-s au point de rendez-vous par un proche accompagnateur (assistant-e, parents, frère/sœur, etc.). Les premiers contacts entre les accompagnant-e-s de vacances, les client-e-s et les proches accompagnateurs sont essentiels au bon déroulement du voyage,

en particulier pour les personnes présentant des troubles du langage. C'est l'occasion de clarifier certains points et de définir les besoins spécifiques de la personne, mais aussi d'aborder les attentes et les craintes éventuelles. Cette rencontre doit être planifiée conformément aux informations figurant sur le formulaire d'inscription.

Check-liste pour la prise de contact

- Être ouvert-e aux demandes des client-e-s et de leurs proches accompagnateurs.
- Clarifier les besoins spécifiques pendant le voyage.
- Répondre aux questions et résoudre les incertitudes, si besoin en consultant les responsables du voyage.
- Vérifier que la personne dispose de tous les documents requis (passeport, carte d'identité, carte de vaccins, AG ou demi-tarif, carte d'accompagnant, etc.).
- Vérifier le maniement des moyens auxiliaires spéciaux (par ex. ordinateur vocal, fauteuil roulant électrique, élévateur, etc.) et les besoins de soins spécifiques (par ex. cathéter).
- Recevoir une liste des médicaments d'urgence ou qui doivent être pris pendant le voyage.
- Clarifier qui viendra rechercher le ou la client-e le jour du retour et noter les numéros de téléphone des personnes de contact.

Déplacements en train ou en bus

Avant tout déplacement en train, il convient de vérifier où se situent les compartiments accessibles en fauteuil roulant et de localiser les assistant-e-s à la mobilité des CFF. Il est préférable de former plusieurs petits groupes devant différentes portes pour faciliter tant que possible l'embarquement. Attention à toujours activer le frein des fauteuils roulants lors des voyages en train. Pour plus de sécurité, les personnes en fauteuil roulant doivent être installées en marche arrière (en appui sur le mur/le siège).

Les autocars et minibus pour personnes avec handicap disposent de plateformes élévatrices pour les fauteuils roulants, activées par le chauffeur. Les passagers restent généralement dans leur fauteuil roulant, qui sera sécurisé à l'aide de dispositifs spéciaux à l'intérieur du véhicule.

Les accompagnant-e-s de vacances qui conduisent les minibus sont chargé-e-s de veiller à la sécurité des client-e-s en fauteuil roulant et/ou sur les sièges.

Les bus publics disposent généralement de plateformes d'accès ou de rampes rabattables activées par le chauffeur. Les fauteuils roulants et autres appareils d'aide à la marche doivent être sécurisés dans le véhicule, conformément aux indications.

A l'aéroport

Les voyages en avion sont généralement synonymes d'une grande effervescence. La tâche des accompagnant-e-s est de maintenir le calme et de veiller à ce qu'aucun-e client-e ne s'éloigne du groupe.

Important

- Si les client-e-s souhaitent aller aux toilettes ou fumer une cigarette, leur permettre de le faire, en concertation avec les responsables du voyage.
- Vérifier que les client-e-s n'aient pas de liquides dans leur bagage à main.
- Les personnes en chaise roulante sont généralement conduites séparément vers la porte d'embarquement. Les accompagnant-e-s doivent être répartis dans les différents groupes en concertation avec les responsables du voyage.
- Le personnel de l'aéroport conduit les client-e-s dans l'avion à l'aide d'un fauteuil roulant spécial. Les client-e-s doivent en être correctement informé-e-s.
- Les fauteuils roulants et moyens auxiliaires sont embarqués séparément.
- Embarquer impérativement dans l'avion les coussins, repose-pieds et autres éléments mobiles des fauteuils roulants. Le coussin spécial est généralement aussi utilisé pendant le vol.

Aide à l'orientation

Il n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans les vastes espaces des hôtels et auberges. Les nombreux vacanciers, la musique à plein volume et les programmes d'animation engendrent un trop-plein sensoriel chez de nombreux clients. Il est important de leur transmettre une sensation de sécurité et de les aider à gérer ce nouvel environnement et à se déplacer sur leur lieu de vacances avec un maximum d'autonomie.

Check-liste pour l'arrivée sur le lieu de vacances

- Faire un tour de l'hôtel ou du complexe de vacances et montrer où se trouvent le restaurant, la réception, la piscine et les infrastructures sportives ainsi que le point de rendez-vous du groupe. Cela donne aux clients une sensation de sécurité et leur permet de se déplacer seuls dans le complexe.
- Donner son numéro de chambre et montrer où trouver les différent-e-s accompagnant-e-s en cas de problème.
- Donner les numéros de téléphone des chambres en cas d'urgence.
- Veiller à ce que les clients aient toujours sur eux une carte avec l'adresse du logement de vacances et le numéro de téléphone des responsables.

Les client-e-s présentant un important besoin d'assistance ont aussi généralement besoin d'aide pour s'orienter sur le lieu de vacances. La clé est de communiquer clairement, notamment d'expliquer quand et où on viendra les chercher avant les repas ou les départs en excursion.

Il arrive régulièrement que, contrairement aux indications fournies dans le dossier d'inscription, certain-e-s client-e-s ne parviennent pas à s'orienter seul-e-s dans un lieu inconnu. Vigilance et assistance sont alors de mise. La situation doit par ailleurs être examinée avec les responsables du voyage et, éventuellement, avec les proches ou assistant-e-s afin de trouver une solution qui garantit la sécurité du client ou de la cliente.

Aménagement des chambres

Un accès « sans obstacles » ne signifie pas la même chose dans tous les pays. Certains hôtels ou logements ne sont donc pas toujours conformes aux normes suisses. Dans ce cas, les accompagnant-e-s de vacances doivent faire preuve d'un peu de créativité et aménager les chambres de manière à ce que les client-e-s puissent s'y déplacer avec un maximum de liberté et d'autonomie.

Quelques idées

- › Déplacer les meubles si nécessaire.
- › Disposer les accessoires personnels à portée de main.
- › Placer le téléphone pour qu'il puisse être utilisé.
- › Montrer où se trouvent les interrupteurs et les poignées.
- › Ranger les objets toujours au même endroit dans la chambre ou dans la salle de bains.
- › Ne rien laisser sur le sol pour éviter les risques de chute.
- › Accrocher un ruban ou un cordon aux poignées des portes pour faciliter leur ouverture aux personnes en fauteuil roulant.
- › Fixer le pommeau de douche à une hauteur accessible.

Gestion de l'argent

Les client-e-s ne partent pas tous en vacances avec la même somme d'argent et ne peuvent donc pas tous s'offrir les mêmes petits plaisirs de vacances. Le dossier d'inscription précise si les client-e-s peuvent gérer leur argent eux-mêmes ou s'ils ont besoin de l'aide de leurs accompagnant-e-s de vacances.

Important

- › Conserver les biens de valeur soigneusement étiquetés dans le coffre-fort des accompagnant-e-s.
- › Conseiller aux client-e-s de ne pas garder trop d'argent sur eux.
- › Clarifier la question de l'argent avec le client ou la cliente au début du voyage.
- › Si la personne a besoin d'aide pour gérer son argent, l'accompagnant-e de vacances met un montant précis à sa disposition chaque jour ou en

fonction de ses besoins. Il peut être utile de tenir une liste simple des rentrées d'argent et des dépenses.

Les accompagnant-e-s de vacances doivent gérer l'argent des client-e-s avec la plus grande honnêteté, sous peine d'en subir les conséquences juridiques. Toute incertitude liée aux dépenses des client-e-s doit être signalée immédiatement aux responsables du voyage.

Il arrive très souvent que les client-e-s veuillent payer quelque chose à leurs accompagnant-e-s. Ceux-ci doivent alors faire preuve de bon sens. De manière générale, l'accompagnant-e ne peut rien accepter de la part de ses client-e-s ; toutefois, si un-e client-e souhaite exceptionnellement lui offrir un café ou une glace en signe de sa gratitude, il ou elle est tout à fait en droit de l'accepter. Il est en revanche interdit d'emprunter de l'argent aux client-e-s.

Excursions

Les accompagnant-e-s de vacances doivent prévoir suffisamment de temps pour préparer les excursions de groupe avec les client-e-s en fonction de leurs besoins, sans oublier de demander aux client-e-s autonomes s'ils ont eux aussi besoin d'aide pour leurs préparatifs ou de quoi que ce soit d'autre.

Les points d'attention

- Fixer les horaires de manière à répondre aux besoins de chaque client-e.
- Vérifier ou demander si la personne a pris, le cas échéant, ses lunettes de soleil, de la crème solaire, un chapeau, un imperméable, une veste chaude, des vêtements de rechange, etc.
- Demander ou vérifier si la personne a sur elle les documents de voyage requis (demi-tarif, AG, carte d'accompagnant ou AI, carte d'identité, etc.) et de l'argent.
- Vérifier qu'aucun moyen auxiliaire nécessaire (matériel d'incontinence, médicaments, etc.) n'a été oublié.
- La veille de l'excursion, vérifier que les déambulateurs et fauteuils roulants sont intacts et que les moyens d'aide électriques (par ex. batteries des fauteuils roulants électriques) sont chargés.
- Vérifier au préalable où trouver des toilettes accessibles en route.

Règles de base des soins et de la prise en charge

Les organisateurs de voyages partent du principe que, lors de vacances accompagnées, l'état de santé des client-e-s est suffisamment stable pour leur permettre de satisfaire aux conditions physiques et psychiques requises pour le voyage et de s'intégrer au sein du groupe. Sont couverts pendant le voyage les besoins de prise en charge et de soins connus au moment de la conclusion du contrat et pour lesquels une assistance peut donc être organisée.

Soins et prise en charge conformes aux besoins

Assurer aux client-e-s des soins et une prise en charge complets requiert de les percevoir comme des individus à part entière, avec leurs besoins et leurs conditions psychiques et physiques propres, et de les prendre au sérieux. L'objectif est de préserver leurs aptitudes et leur état de santé tout en leur offrant l'assistance dont ils ont besoin, ce qui requiert de l'empathie.

Durant les vacances accompagnées, les soins ne sont pas assurés uniquement par des soignant-e-s professionnel-le-s, mais principalement par des personnes qui n'ont pas de formation spécifique en la matière. Les bénévoles doivent donner des informations honnêtes sur leurs compétences et ressources dans leur dossier d'inscription, car c'est sur cette base que les responsables du voyage planifient les interventions de soignant-e-s formé-e-s et d'accompagnant-e-s disposant d'autres compétences professionnelles. Les accompagnant-e-s de vacances ayant peu d'expérience dans le domaine de la prise en charge et des soins peuvent compter sur le soutien et les conseils des responsables du voyage et des accompagnant-e-s plus expérimenté-e-s.

Hygiène et toilette

Une attention particulière doit être portée à l'hygiène et à la propreté durant les vacances accompagnées afin de ne pas renvoyer une image négative du groupe. Chaque personne a ses habitudes en matière de toilette et d'habillement. Les accompagnant-e-s doivent offrir leur aide quand elle est nécessaire, mais un maximum d'autonomie doit être laissé aux client-e-s de manière générale.

Quand intervenir

- Quand quelqu'un porte les mêmes habits depuis plusieurs jours – peut-être que cette personne n'a pas assez de vêtements et a besoin d'aide pour les laver.
- Quand quelqu'un regarde l'armoire d'un air perplexe – peut-être que cette personne a besoin d'aide pour choisir ses vêtements.
- Quand quelqu'un dégage une odeur assez forte – peut-être que cette personne a besoin d'aide pour se doucher ou a oublié son déodorant.

Respecter l'intimité

Il est essentiel de veiller au respect de l'intimité des client-e-s, surtout lorsqu'ils ou elles reçoivent des soins en chambre double. Tirer le rideau et couvrir les parties du corps dénudées sont des gestes qui doivent être évidents. Il est particulièrement important d'appréhender avec sensibilité la situation de chaque client-e et de protéger avec délicatesse son intimité.

Lors de vacances accompagnées, les client-e-s ne sont pas toujours pris-es en charge et soigné-e-s par des accompagnant-e-s du même sexe, ce qui peut s'avérer délicat. Il faut alors en parler aux responsables du voyage afin de trouver une solution.

Faire preuve d'autocritique

Les accompagnant-e-s de vacances côtoient les client-e-s de très près quand ils les aident. Ces derniers apprécient d'être pris en charge par des personnes propres et soignées qui ne sentent pas la cigarette par exemple. Bien entendu il ne s'agit pas de se présenter chaque matin dans une nouvelle tenue, mais des vêtements propres et adaptés sont souhaités. Cela incite par ailleurs les client-e-s à faire de même.

Déjections

Certaines personnes ne contrôlent pas ou plus totalement leur urine ou leurs selles à cause d'une maladie ou de conditions physiques. Elles portent dans ce cas des serviettes hygiéniques, voire un anus artificiel (stomie) ou une sonde urinaire. L'organisateur veille, avant le voyage, à ce que les accompagnant-e-s disposent du savoir-faire requis pour assurer la prise en charge de ces personnes ou puissent l'acquérir sur place (par ex. un-e infirmier-ère explique comment vider un cathéter à demeure).

Un protège-matelas est obligatoire en cas d'incontinence urinaire ou fécale. Les personnes concernées en prévoient généralement un, de même que du matériel de soins et des gants. Dans le cas contraire, les accessoires requis doivent être achetés sur place, en concertation avec les responsables du voyage.

Il est recommandé de changer régulièrement les serviettes hygiéniques et de planifier autant que possible les passages aux toilettes. Les soins intimes quotidiens (avec port de gants obligatoire) sont très importants, car la peau est constamment humide.

Un environnement inconnu, un manque de temps pour aller aux toilettes ou une alimentation inhabituelle peuvent influencer les déjections pendant les vacances ; les accompagnant-e-s doivent donc faire preuve d'une vigilance particulière.

Important

- Tout cas de constipation ou de diarrhée doit être signalé au plus vite aux responsables du voyage.
- La plupart des client-e-s emportent des médicaments prescrits par leur médecin ; ils peuvent donc leur être administrés.
- Si la situation l'exige, les quantités de nourriture et de boisson doivent être adaptées à l'état de santé du client ou de la cliente.

Gestion des médicaments

Les accompagnant-e-s de vacances doivent s'informer de l'état de santé et des éventuelles affections et maladies des client-e-s qui leur sont confié-e-s au moyen du dossier d'inscription, ce qui suppose notamment de vérifier la liste actuelle de médicaments, les médicaments spéciaux, les mesures à prendre en cas d'urgence et les médicaments de substitution et d'urgence.

Les responsables du voyage délèguent la responsabilité de la délivrance des médicaments prescrits aux accompagnant-e-s. Les médicaments doivent être préparés à domicile sous forme de doses journalières par le client ou la cliente, le médecin, la pharmacie ou la personne assurant sa prise en charge (pilulier, emballages alvéolaires, dosette, etc.) et étiquetés avec le nom de la personne, ou assortis d'une liste détaillée indiquant l'heure à laquelle ils doivent être pris. Ils doivent être conservés dans un lieu sec, à l'abri de la lumière et à moins de 25°. Ces conditions doivent être respectées même dans les pays chauds.

Les accompagnant-e-s doivent consulter immédiatement les responsables du voyage s'ils ont le moindre doute concernant la prise et la gestion des médicaments.

Au début du voyage, ils doivent aussi surveiller les client-e-s qui prennent eux-mêmes leurs médicaments et leur demander si tout est clair ou s'ils ont besoin d'aide.

Check-liste pour la délivrance des médicaments

- Est-ce que je donne le médicament au bon client ou à la bonne cliente ?
- Le moment (jour de la semaine et heure) auquel je donne le médicament correspond-il au plan de dosage (faire attention au décalage horaire) ?

Certain-e-s client-e-s gardent leurs médicaments d'urgence dans leur sac à main ou leur sac à dos. Il est de la responsabilité des accompagnant-e-s de vacances de veiller à ce qu'ils les aient bien sur eux avant chaque excursion. En cas d'urgence, les responsables du voyage ont sur eux une trousse de secours. La délivrance de médicaments non prescrits par un médecin ou sans l'accord de ce dernier ou d'une personne de référence responsable est à éviter. Les responsables du voyage peuvent cependant décider de donner

des médicaments d'urgence dans des cas exceptionnels. Le port de gants est obligatoire pour les personnes qui soignent des blessures.

Manger et boire ensemble

Qui dit vacances dit aussi manger et boire de bon cœur. Les repas collectifs permettent aux client-e-s et accompagnant-e-s de discuter tous ensemble. Pour favoriser les nouvelles rencontres et discussions avec différentes personnes, les accompagnant-e-s doivent inciter les participant-e-s à changer régulièrement de place et donner eux-mêmes l'exemple. Il va de soi que les accompagnant-e-s et les client-e-s se mélangent et ne s'installent pas à des tables séparées.

Certain-e-s client-e-s se sentent dépassé-e-s quand il s'agit de lire une carte et/ou de choisir un plat ; les accompagnant-e-s doivent alors leur offrir une aide appropriée, que ce soit lors du service à table ou lors d'un buffet.

Les accompagnant-e-s doivent également veiller à ce que les client-e-s respectent le régime alimentaire qui leur est imposé. Il ne leur appartient en revanche pas de modifier le comportement alimentaire des client-e-s (par exemple en leur demandant de manger moins) pendant leurs vacances. L'organisateur communique au préalable les informations relatives aux menus diététiques et spéciaux à l'hôtel. En cas de doute, il convient de contacter les responsables du voyage, qui régleront le problème avec la cuisine.

Si les client-e-s ont besoin de moyens auxiliaires pour manger (couverts spéciaux avec de grands manches, assiettes avec un bord en plastique, gobelets spéciaux, supports antidérapants, etc.), l'idéal est de leur demander comment s'en servir. En cas de doute, les autres membres de l'équipe doivent être consultés. Il est important d'emporter ces moyens auxiliaires pour les repas pris en dehors du complexe hôtelier.

Les points d'attention lors des repas

- Y a-t-il des allergies ou intolérances connues ?
- Beaucoup de client-e-s ne s'hydratent pas suffisamment. Il faut donc les encourager à boire de l'eau, surtout quand il fait chaud.
- Surveiller qui boit de l'alcool et en quelle quantité.
- Les personnes atteintes d'un handicap visuel doivent être installées à un endroit bien éclairé.

- Certain-e-s client-e-s sont craintif-ve-s et ne sont pas à l'aise lorsqu'un serveur ou une serveuse s'approche de leur table par derrière. Il est donc préférable de les installer dos au mur.
- Buffet : même les personnes qui ne sont pas capables de se servir seules doivent avoir la possibilité de choisir elles-mêmes ce qu'elles souhaitent manger et en quelle quantité.
- Rappeler l'importance de manger des repas équilibrés aux personnes qui n'ont pas la sensation de satiété.

Aide aux repas

Si les client-e-s ont besoin d'aide pour manger, l'accompagnant-e doit dans l'idéal s'asseoir à leurs côtés ou au coin de la table. Il est important de garder à l'esprit qu'on ne leur « donne » pas mais qu'on les « aide » à manger, de même qu'on n'utilise pas des « bavoirs », mais des serviettes. D'autres accompagnant-e-s peuvent de temps à autre prendre la relève.

Bons conseils

- Demander à la personne ce qu'elle aime manger et dans quel ordre.
- Protéger ses vêtements avec une grande serviette.
- Couper la nourriture en petits morceaux.
- Porter la nourriture à la bouche du client ou de la cliente avec une fourchette ou cuillère après en avoir vérifié la température.
- Attendre que le client ou la cliente ait avalé la dernière bouchée avant d'en proposer une nouvelle.

Bien s'habiller à table

A table, tant les accompagnant-e-s de vacances que les client-e-s doivent porter des vêtements conformes aux règles de l'hôtel ou du logement et/ou aux coutumes du pays.

Il n'est pas rare que des codes vestimentaires spéciaux soient d'usage lors des repas en croisière, mais ils sont toujours connus au préalable. Des informations plus précises doivent généralement être demandées sur place et les accompagnant-e-s doivent aider les client-e-s à choisir leurs vêtements conformément aux règles.

Maniement du fauteuil roulant

Les client-e-s qui ne peuvent plus marcher seul-e-s, ou uniquement sur de petits trajets, s'aident d'un fauteuil roulant. Ils n'ont pas tous les mêmes conditions physiques : selon les fonctions de leurs bras et mains, la stabilité de leur corps, leur force, etc., leur fauteuil roulant présente différentes fonctionnalités, ce qui requiert différents degrés d'intervention et d'assistance de la part des accompagnant-e-s. Si ces personnes sont normalement à l'aise dans leur environnement quotidien, dont elles connaissent les rampes et les obstacles, un environnement inconnu peut les confronter à des limitations considérables, en tout cas jusqu'à ce qu'elles trouvent des chemins et accès qui leur conviennent. Les accompagnant-e-s doivent donc leur fournir une aide adaptée à la situation. Les client-e-s sont alors généralement les meilleurs experts pour aider à résoudre les différents problèmes. Le plus important est de discuter de chaque action au préalable avec la personne concernée. Une deuxième personne doit être appelée en renfort pour surmonter les obstacles plus importants, tels qu'un escalier.

Pour faire au plus simple

- Demander à la personne concernée quelles sont les particularités et fonctions de son fauteuil roulant. Ce sont généralement les mieux informées sur la question.
- Se placer devant le fauteuil roulant pour parler ; la personne souhaite savoir qui l'accompagne.
- Se mettre à la hauteur de la personne concernée, surtout pour les conversations plus longues.
- Une personne en fauteuil roulant n'a pas le même angle de vue que les autres : penser à adapter les sièges pour pouvoir discuter à la même hauteur ou, lors d'une visite au musée, à installer le fauteuil roulant de manière à ce qu'elle puisse voir une pièce.
- S'assurer que la personne en fauteuil roulant comprend et voit ce qu'on lui dit ou ce qu'on lui montre.
- Expliquer aux personnes en fauteuil roulant ce qui est prévu et où on les emmène.
- Prévenir les personnes qui utilisent habituellement seules leur fauteuil roulant et ne se font pousser qu'en cas de besoin (par ex. en montée) quand le fauteuil est relâché.

- Ne jamais s'appuyer sur le fauteuil roulant ou s'asseoir sur les accoudoirs.
- Le port de bonnes chaussures est obligatoire pour pousser un fauteuil roulant.
- S'assurer que les fauteuils roulants ou autres appareils d'aide à la marche électriques sont toujours mis en charge pendant la nuit.

Surmonter les obstacles

- Toujours soulever le fauteuil roulant en tenant le tube du cadre, jamais les repose-pieds ou les accoudoirs.
- Vérifier si le fauteuil roulant dispose de poignées ou dossiers réglables et les bloquer avant toute manœuvre.
- Veiller à être dans une position stable avant la manœuvre.
- S'assurer que la personne est assise de manière stable dans son fauteuil pour qu'elle ne tombe pas en avant ou en arrière pendant la manœuvre, en utilisant éventuellement des ceintures. L'important est de toujours basculer le fauteuil légèrement vers l'arrière pour surmonter les obstacles en marche arrière.
- Pour passer les petits seuils (par ex. le bord du trottoir) ou une seule marche : en arrière, le fauteuil roulant est légèrement basculé vers l'arrière et poussé lentement sur ses grandes roues vers le haut ou vers le bas ; en avant, le fauteuil roulant est basculé sur ses roues arrière puis poussé vers l'avant jusqu'à ce que les petites roues avant aient atteint le niveau supérieur.
- Pour les obstacles à plusieurs niveaux : le fauteuil roulant doit être basculé sur ses roues arrière et poussé vers le haut en marche arrière, comme expliqué ci-dessus (marche arrière pour monter les escaliers, marche avant pour les descendre).

Transfert et couchage

Le transfert (par exemple du lit au fauteuil roulant) et le couchage se font conformément au dossier de soins disponible et/ou aux explications du client ou de la cliente, dont la sécurité constitue une priorité absolue. L'accompagnant-e ne doit pas vouloir agir seul-e à tout prix, mais toujours appeler une deuxième personne en renfort en cas de doute. A chaque déplacement, les personnes avec handicap doivent être soutenues près du corps et ne jamais

être tirées par le bras ou la main. Diverses méthodes permettent de ménager ses forces et son dos pour les transferts vers ou depuis un fauteuil roulant, le couchage ou les passages aux toilettes. Des soignant-e-s ou accompagnant-e-s professionnel-le-s sont souvent présent-e-s lors des vacances accompagnées pour offrir leurs conseils et leur aide.

Important

- Placer le fauteuil roulant latéralement, le plus près possible du lit.
- Toujours activer le frein du fauteuil roulant lors d'un transfert.
- Retirer ou dégager les éléments mobiles si besoin.
- Mettre des chaussures au client ou à la cliente avant qu'il ou elle se lève pour éviter les risques de chute.

Les personnes avec peu ou sans stabilité au niveau du tronc ont besoin d'une ceinture abdominale. En fonction du degré de spasticité, les jambes et/ou les pieds doivent par ailleurs être attachés avec des sangles ou lanières. Il convient ce faisant de suivre les instructions de la personne concernée et de toujours veiller à éviter les points de pression et de friction.

Relations – limites et abus

Le respect mutuel est absolument essentiel lors des activités de vacances avec des personnes avec handicap. Il arrive que certaines personnes dépassent les limites, parfois sans s'en rendre compte. Les abus, à caractère sexuel ou autre, sont dans tous les cas des attaques fondamentales contre l'intégrité des personnes concernées et ne peuvent être tolérés. Les organisateurs de vacances misent sur la prévention afin d'éviter dès le départ toute forme d'abus ou d'agression sexuelle.

Un contexte délicat

La sociabilité et la camaraderie sont particulièrement importantes lors des activités de vacances. Le travail relationnel requiert une proximité émotionnelle et physique, notamment lors des activités sportives, des soins ou des moments de réconfort. Pour garantir la sécurité des client-e-s et s'assurer de faire les bons gestes, les accompagnant-e-s de vacances doivent sans cesse se confronter aux questions de proximité et de distance et avoir une vision claire de leurs tâches, devoirs et droits.

Même si, depuis quelques années, les organisateurs de vacances abordent régulièrement la question des limites et des abus, de nombreux-ses accompagnant-e-s n'ont toujours qu'une idée imprécise de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire avec les personnes qui leur sont confiées. Discuter des questions et des doutes en équipe et mettre en place une culture ouverte du feedback crée un cadre sûr et permet de préserver la dignité et l'intégrité de chacun et chacune malgré la proximité. L'objectif est de garantir un maximum de sécurité dans les situations du quotidien.

Hélas, les organisations de loisirs pour personnes avec handicap sont aussi la cible de personnes mal intentionnées. La dépendance des personnes avec handicap vis-à-vis de leurs accompagnant-e-s dans le cadre de leurs soins ou leur prise en charge et l'important déséquilibre de forces entre ceux-ci renforce le risque d'abus (sexuels). Il est donc important de discuter ouvertement en équipe de tous les cas d'agression ou d'abus.

Les organisateurs de vacances disposent par ailleurs de points de contact en cas de problème. En sachant à qui s'adresser, les personnes concernées peuvent avoir moins de difficultés à se confier et à demander activement de l'aide.

Les bases d'une relation respectueuse

Les relations couvrent toutes les formes de contacts humains, autour d'intérêts communs ou dans le cadre d'un mandat (par exemple un accompagnement de vacances). Il convient à cet égard de distinguer les niveaux de relations suivants :

- les relations entre les personnes ayant un rôle égal (par exemple entre client-e-s ou entre responsables) ;
- les relations entre les personnes ayant un rôle différent (par exemple entre un-e accompagnant-e de vacances et un-e client-e) ;
- les relations entre les personnes qui n'ont pas la même capacité de discernement ou de responsabilité (par exemple entre un adulte et un enfant ou entre une personne à mobilité réduite et une personne atteinte de troubles cognitifs).

Il est important que les responsables ou accompagnant-e-s de vacances connaissent leur rôle et leur mission dans les limites de leurs responsabilités, lesquelles sont définies dans le descriptif du poste ou dans l'accord qu'ils ont conclu avec l'organisation. Pour mettre en place une relation respectueuse, ils doivent par ailleurs être conscients de leur position de force par rapport aux client-e-s. Discuter ouvertement de ces questions en équipe, demander activement de l'aide en cas de doute et parler des situations problématiques (culture du feedback) favorise les bonnes relations tout en clarifiant les zones de flou.

Les rôles et limites des client-e-s doivent cependant aussi être clairement définis – une tâche pas toujours aisée au regard du déséquilibre des forces qui existe aussi entre les personnes ne disposant pas de la même capacité de discernement et qui peut être utilisé à mauvais escient. Des règles claires doivent donc être définies pour garantir la sécurité de chacun et chacune.

Abus et agressions sexuelles

On parle d'abus (sexuel) lorsqu'une personne outrepassé les limites physiques ou psychiques d'une autre, parce qu'elle perçoit différemment les notions de proximité et de distance ou parce qu'elle méconnaît ou enfreint, intentionnellement ou non, les règles de comportement.

Quelques exemples

- S'asseoir sur l'accoudoir d'un fauteuil roulant ou s'y appuyer sans y avoir été invité-e.
- Parler à des adultes avec handicap comme à des enfants.
- Commander à la place d'une personne atteinte d'un handicap mental au restaurant sans la consulter (« De toute façon, il/elle prend toujours ça »).
- Se moquer du client ou de la cliente.
- Un-e client-e qui essaie d'embrasser ses accompagnant-e-s.
- Tout contact physique qui n'est pas justifié par les soins.
- Insinuations, remarques sexistes.

Les agressions sexuelles sont aussi des actes à caractère sexuel, qui portent clairement atteinte à l'intégrité de la personne concernée. Elles peuvent prendre des formes très diverses, depuis les remarques sexistes jusqu'aux actes sexuels punissables pénalement en passant par les contacts physiques supposément non intentionnels.

Quelques exemples

- Montrer des images pornographiques.
- Toucher la poitrine et les parties génitales.
- Embrasser avec la langue.
- Proposer avec insistance, voire contraindre à un acte sexuel.

Procédure en cas d'abus ou d'agression sexuelle

Chaque abus doit être pris au sérieux en raison du tort qu'il cause à la personne concernée. Qu'il soit intentionnel ou non, il peut en effet altérer durablement la qualité de vie de cette dernière. Il est donc impératif de réagir à tous les abus, quel que soit leur degré de gravité, et d'y mettre un terme. Les abus légers et manifestement non intentionnels peuvent être réglés en misant sur la transparence, en abordant directement le problème et en établissant la distance adéquate.

Les abus graves ou agressions sexuelles portent atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne. Peu importe ici qu'ils soient intentionnels ou non, ils doivent dans tous les cas être signalés immédiatement aux responsables du voyage, qui prendront les mesures qui s'imposent en concertation avec l'organisateur. S'ils relèvent d'un délit punissable pénalement, il appartiendra à la justice de confronter l'accusé-e.

Tous les cas observés ou signalés ne s'avèrent pas forcément justifiés et tous les incidents ne sont pas graves, néanmoins tous doivent être pris au sérieux et réglés dans les plus brefs délais.

Règles pour les accompagnant-e-s

Les accompagnant-e-s doivent absolument être à l'écoute de leurs perceptions et ressentis et signaler aux responsables du voyage tout abus ou toute anomalie, dans le respect des règles suivantes :

- Les doutes et problèmes de tout type doivent être verbalisés et examinés dans un cadre approprié.
- Les personnes qui confient leurs difficultés ou attirent l'attention sur un problème doivent être prises au sérieux, soutenues et protégées.
- Les problèmes doivent être traités et non écartés.
- Lorsque les responsables ou accompagnant-e-s sont informés d'un abus ou d'une agression, ils assument la responsabilité de la suite de la procédure.

La vigilance est de mise

Les client-e-s dépendent souvent de l'aide de leurs accompagnant-e-s :

- Les mesures d'accompagnement et d'assistance requièrent une certaine proximité, qu'il faut manier avec vigilance.
- Les accompagnant-e-s doivent être conscient-e-s de leur position de force par rapport aux personnes avec handicap et leur témoigner un maximum de respect.

Les client-e-s ne disposent parfois que d'une autonomie limitée par rapport aux actes des accompagnant-e-s :

- Pour les personnes avec handicap, il est souvent difficile de dépendre de l'aide d'autrui tout en percevant et posant par ailleurs leurs propres limites. Les client-e-s présentent parfois une capacité de discernement limitée vis-à-vis des normes, règles et limites en vigueur :
- Les normes et règles de même que les limites des autres personnes sont souvent plus difficiles à comprendre et concevoir pour les personnes en situation de handicap mental. Il est donc important de les expliciter clairement et de montrer l'exemple.

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

Les organisations pour personnes avec handicap participantes ont souscrit à la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité et s'engagent au respect des principes qui y sont énoncés : www.charte-prevention.ch.

Plus d'informations

Centre Limita sur la prévention des abus sexuels : www.limita-zh.ch ; Aide aux victimes en Suisse, avec coordonnées des centres cantonaux d'aide aux victimes : www.aide-aux-victimes.ch ; numéro de conseil et d'urgence pour les jeunes : 058 618 80 80. www.projuventute.ch ; brochures « Relations – limites et abus » des organisations ayant contribué à cette brochure.

Mesures de sécurité et gestion des urgences

Les responsables et accompagnant-e-s assument un devoir d'assistance et de diligence à l'égard des client-e-s, ainsi que la responsabilité de leur intégrité. Il est malgré tout impossible de garantir une sécurité absolue lors des activités de vacances avec des personnes avec handicap. Ceci étant, toutes les mesures possibles et raisonnables doivent être prises pour créer des situations sûres, en gardant à l'esprit que les responsables et accompagnant-e-s de voyage font figure d'exemples.

Des critères de sécurité variables

Dans le cadre des offres de vacances, une distinction est faite entre les activités générales et les activités requérant des critères de sécurité particuliers, par exemple dans les domaines « Montagne », « Hiver » et « Eau ». Une randonnée de deux jours dans les Alpes demande plus de connaissances techniques et des normes de sécurité plus élevées qu'une promenade sur terrain plat. Pour les sports à risque, des spécialistes externes sont appelés en renfort.

Les responsables et accompagnant-e-s de voyage doivent impérativement être joignables par téléphone durant les activités. Les numéros de l'équipe doivent être enregistrés, le téléphone chargé (batterie et forfait) et allumé à tout moment.

Même avec la plus grande prudence et en dépit de toutes les mesures de précaution, le risque d'incidents graves (blessures, dommages matériels, délits) ne peut être totalement exclu. Tous les organisateurs de vacances disposent de règles claires en matière de gestion des crises. Il est impératif d'en prendre connaissance avant le départ et d'emporter tous les documents nécessaires.

Check-liste pour les excursions

A emporter

- Téléphone portable
- Trousse de premiers secours
- Numéros de téléphone des services d'urgence, du médecin local, des responsables du voyage, des accompagnant-e-s et du lieu d'hébergement
- Liste et dossier des participant-e-s avec numéros de téléphone en cas d'urgence
- Médicaments du jour, de réserve et d'urgence
- Argent, documents nécessaires pour l'excursion

A contrôler

- Tour de présence des participant-e-s
- Contenu des sacs à dos selon la liste du jour
- Provisions de boissons et d'encas
- Équipement adapté à la météo (chapeau, imperméable, etc.)
- Par temps ensoleillé : prévoir de la crème solaire et s'assurer qu'elle est utilisée

Sécurité en montagne

Toutes les randonnées doivent avoir fait l'objet d'une reconnaissance préalable, en particulier dans les Alpes et les Préalpes, dans le Jura et à l'étranger. Toutes les randonnées sont planifiées en calculant le temps de marche. Les responsables du voyage préparent le parcours avec les guides, en utilisant des cartes et en établissant un concept de sécurité (points de sortie, plan B en cas de mauvais temps, règles comportementales, communication, équipement, matériel d'urgence, compétences des guides, évaluation de la situation). Les randonnées doivent être réalisables aux niveaux T1 et T2 de l'échelle CAS avec l'expérience et les connaissances ad hoc. A partir du niveau T3, une formation spécialisée ou un diplôme de guide avec spécialisation dans le domaine de sécurité « Montagne » sont indispensables.

Pour plus d'informations :

<http://www.sac-cas.ch/fr/en-chemin/echelles-de-difficultes.html>

Sécurité dans l'eau

Les possibilités d'expériences passionnantes et précieuses sont nombreuses dans l'eau, sur l'eau et autour de l'eau : construction de petits barrages lors des randonnées le long des cours d'eau, baignades et jeux d'eau dans les piscines, rivières et lacs, excursions en canot pneumatique, etc. Ces activités peuvent être réalisées en toute sécurité et sans grands efforts moyennant une préparation adéquate et le respect de règles fondamentales.

La noyade doit être perçue comme un processus, à empêcher ou à interrompre le plus vite possible.

La prévention est la clé, et des mesures doivent être prises en amont pour pouvoir intervenir rapidement et correctement en cas d'urgence.



Règles pour prévenir les noyades selon la SSS

Règles fondamentales pour les activités dans, sur et autour de l'eau

- Respecter les maximes de la baignade de la SSS : <https://www.slrq.ch/fr/prevention/4x6-maximes/maximes-de-la-baignade.html>
- Une évaluation des risques doit être menée sur place avant l'activité afin de fixer les mesures de sécurité appropriées et modérées à mettre en place (formes d'organisation appropriées, personnes pour sécuriser certains endroits, équipement pour les interventions éventuelles, etc.).
- Toute activité sur et dans les cours d'eau profonds (arrivant plus haut que les genoux) est interdite, sauf formation spécialisée adéquate ou accompagnement par un professionnel externe.
- Les prévisions météo dans la zone doivent être prises en considération pour les activités organisées dans et sur des cours d'eau. Les activités dans les cours d'eau menant à des barrages sont à proscrire.
- Tous les participants doivent porter un gilet de sauvetage dès lors qu'ils nagent ou se baignent dans des plans d'eau ouverts où ils n'ont plus pied, y compris les stations balnéaires et lieux de baignade sous surveillance.

- Tous les participants doivent porter un gilet de sauvetage lors de la pratique de sports aquatiques (aviron, canot pneumatique, etc.) dans des plans d'eau ouverts.

Qualifications requises pour la surveillance et l'accompagnement

	Surveillé	Non surveillé
Piscine et lac	Accompagnant-e-s en fonction du nombre de participant-e-s	Accompagnant-e-s en fonction du nombre de participant-e-s
Piscine	Surveillance recommandée d'un-e responsable avec SSS Brevet Base Pool pour douze personnes	Surveillance obligatoire d'au moins un-e responsable avec SSS Brevet Plus Pool pour douze personnes
Lac	Surveillance recommandée d'un-e responsable avec SSS Brevet Lac pour douze personnes	Surveillance obligatoire d'au moins un-e responsable avec SSS Brevet Lac pour douze personnes

A l'étranger, il est recommandé de se renseigner sur les lieux de baignade sûrs et les risques éventuels (par exemple sur les « courants d'arrachement » ou « rip currents » à la mer) auprès des locaux. Il convient dans tous les cas d'utiliser les plages ou lieux de baignade surveillés et de faire attention aux signalisations et aux drapeaux.

Sécurité dans la neige

Les domaines de sport d'hiver et les randonnées doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable. Seules les pistes régulières peuvent être utilisées. Les parcours et randonnées en dehors des pistes ne sont autorisés qu'avec des spécialistes des sports d'hiver spécialement formés à cet effet. Les randonnées en raquettes et d'hiver ne sont autorisées que sur les parcours balisés, sauf si le groupe est guidé par des experts spécialement formés.

Règles de sécurité concernant l'alcool

Les responsables du voyage et accompagnant-e-s doivent par principe limiter leur consommation d'alcool (max. 0,5 gramme) de manière à pouvoir garantir une prise en charge et un accompagnement professionnels et offrir leur aide en cas d'urgence. Les chauffeurs de bus ou d'autres véhicules doivent respecter les taux d'alcoolémie en vigueur dans le pays (0 gramme dans certains).

Les client-e-s ont le droit de boire de l'alcool, sauf indication contraire dans leur formulaire d'inscription. Beaucoup ont envie de profiter de leurs vacances pour s'autoriser à boire un peu plus que d'habitude. Dans le cadre des offres « all inclusive », certains ont parfois du mal à modérer leur consommation. Selon la situation et les conditions du groupe, les responsables du voyage doivent dans ce cas trouver des solutions et règles (par ex. pas d'alcool pendant les repas) qui, sans passer par une interdiction générale, garantissent la sécurité de chaque individu et ne gâchent pas l'ambiance des vacances.

Les responsables du voyage doivent s'entretenir avec les client-e-s ou accompagnant-e-s qui abusent de l'alcool et/ou en discuter en équipe. Ils sont par ailleurs tenus d'en informer l'organisateur.

Procédure à suivre en cas d'urgence

Pour qu'une urgence ne se transforme pas en situation de crise, il est important d'obéir aux règles de l'organisateur du voyage et de se baser sur la procédure prévue en la matière (gestion des urgences).

Numéros d'urgence

- › Numéro d'urgence suisse : 144 ambulance, 117 police, 118 pompiers
- › Numéro d'urgence international : 112
- › Centre suisse antipoison : 145

Les indications suivantes se veulent être un pense-bête en cas d'urgence ; elles se limitent aux points les plus importants et doivent être consultées par les accompagnant-e-s de vacances avant le départ.

Aide d'urgence

- Obtenir une vue d'ensemble, garder son calme (réfléchir, reconnaître les dangers), agir de manière adaptée à la situation.
- Sécuriser le lieu de l'accident, éviter d'autres incidents (par ex. délimiter le lieu et le signaler).
- Mesures immédiates pour sauver la vie : sauver les personnes et prodiguer les premiers secours (conscience-respiration-pouls, BLS-AED).
- Appeler l'aide requise (numéros d'urgence).
- S'occuper de la personne touchée.
- Rassembler le groupe et assurer sa prise en charge, déléguer des tâches.
- Veiller à la sécurité, occuper les personnes non touchées.
- Garder constamment à l'œil l'état de la personne touchée.
- La placer dans une position correcte, la surveiller, préparer le transport.
- Informer immédiatement l'organisateur du voyage (numéro d'urgence).
- Expliquer au groupe que les contacts avec les médias relèvent de la responsabilité de l'organisateur du voyage.

Urgences liées aux médicaments

En cas d'urgence liée à des médicaments ou de situation requérant l'usage de médicaments spéciaux ou des mesures spéciales, les responsables du voyage et accompagnant-e-s doivent adapter leur réaction aux circonstances. Le médecin traitant responsable, les proches, les spécialistes ou personnes de référence du foyer, un médecin local ou le numéro d'urgence 144 ou 112 doivent être impérativement consultés en cas de doute.

Gestion des situations critiques

- L'accompagnant-e en charge du client ou de la cliente ne se trouve pas dans le même groupe que ce dernier : il ou elle doit toujours veiller à ce que ses client-e-s prennent les médicaments qui leur sont prescrits, c'est-à-dire qu'il les aient à disposition (y compris les médicaments de réserve et d'urgence) ou qu'ils leur soient administrés par d'autres accompagnant-e-s.
- Des médicaments sont intervertis : il ne faut surtout pas cacher l'erreur, mais demander immédiatement conseil à un spécialiste (responsable du voyage, médecin, numéro d'urgence).

Obligation de notification

Pour prendre les décisions nécessaires et régler la suite de la procédure, les responsables du voyage contactent l'organisation compétente dans les situations suivantes :

- Modifications importantes du déroulement du voyage
- Dommage occasionné par un dégât matériel, un accident ou une maladie
- Incapacité de travail de responsables du voyage ou accompagnant-e-s
- Un-e client-e interrompt son voyage
- Crise (accident grave, maladie, décès ou disparition)
- Aggravation considérable de l'état de santé d'un-e client-e
- Incidents particuliers (harcèlement moral ou sexuel, agressions)



Responsabilité

La responsabilité des dommages subis par les accompagnant-e-s de vacances et de camps sportifs incombe à l'organisateur du voyage. En cas d'action intentionnelle ou de négligence grave, cette responsabilité peut être contestée et les accompagnant-e-s peuvent faire l'objet de poursuites pénales. Pour s'acquitter de leur devoir d'assistance à l'égard des client-e-s, les accompagnant-e-s doivent évaluer les risques de manière prévoyante, les prévenir activement et protéger les client-e-s à l'aide de tous les moyens dont ils disposent.



Organisateurs de vacances pour personnes avec handicap

procap L'agence Procap Voyages s'engage depuis plus de 20 ans pour les voyages sans obstacles. Cette longue expérience lui permet d'offrir à ses clientes et clients une riche offre de vacances de qualité. Un catalogue de vacances proposant les voyages de groupe accompagnés les plus divers en Suisse et à l'étranger paraît chaque fin d'année. Procap Voyages dépend de l'aide d'accompagnant-e-s de vacances bénévoles prêt-e-s à venir en aide aux client-e-s. Informations : www.procap-voyages.ch

Plusport En tant qu'organisation faîtière et centre de compétences du sport suisse pour personnes avec handicap, Plusport propose une offre diversifiée et moderne d'activités sportives attrayantes, dont plus de cent camps sportifs par an. Des formations régulières pour les moniteurs et monitrices garantissent la qualité des offres sportives. Plusport s'engage pour la promotion de la relève dans le sport populaire et de haut niveau ainsi que dans les relations publiques et promeut l'intégration et l'inclusion. Informations : www.plusport.ch

Cerebral L'Association Cerebral Suisse représente, encourage et coordonne les besoins des personnes porteuses d'une paralysie cérébrale et/ou polyhandicapées. Les vacances de groupe à l'étranger forment depuis des années un pilier central de son offre. Elle propose également des conseils et séminaires. L'échange d'expériences, les événements, les vacances en Suisse ainsi que les offres de loisirs et de relève comptent parmi les principales activités de ses vingt associations régionales. Informations : www.vereinigung-cerebral.ch

insieme L'association de parents insieme Suisse et ses associations régionales s'engagent en faveur des plus de 60 000 personnes mentalement handicapées dans toute la Suisse et leur droit à vivre comme membres à part entière de la société. Sur le terrain, par le biais de 49 associations régionales, insieme offre une large palette de services pour les personnes mentalement handicapées et leurs proches : vacances, formation et offre de loisirs, services de relève pour les parents, conseils et de suivi lors de situation de crise (Lieux de vie), placements en milieu agricole, LUB. Informations : www.insieme.ch

Informations complémentaires

Sites internet

- Autisme Suisse : www.autisme.ch
- Ecoles de logopédie en Suisse allemande : www.sprachbehinderung.ch
- Eurokey : www.eurokey.ch
- Centre Limita : www.limita-zh.ch
- Aéroport de Zurich, voyageurs avec handicap : www.flughafen-zuerich.ch
- insieme : www.insieme.ch
- Jeunesse et sport : www.jeunesseetsport.ch
- Aide aux victimes en Suisse : www.aide-aux-victimes.ch
- Organisation pour les personnes épileptiques : www.epi-suisse.ch
- PluSport : www.plusport.ch
- Forum écoute : www.ecoute.ch
- Procap : www.procap.ch
- Pro Juventute, numéro de conseil et d'urgence : www.projuventute.ch
- Pro Mente Sana : www.promentesana.ch
- Pro Mente Sana et différentes organisations : www.comment-vas-tu.ch
- Fédération suisse des sourds : www.sgb-fss.ch
- Fédération suisse des aveugles et malvoyants : www.sbv-fsa.ch
- Maniement du fauteuil roulant : www.spv.ch/fr/publications/le_maniement_du_fauteuil_roulant/
- Association romande des logopédistes : www.arld.ch
- Ligue suisse contre l'épilepsie : www.epi.ch
- CFF, voyageurs à mobilité réduite : www.cff.ch
- Société suisse de sauvetage : www.sss.ch
- SSS, maximes de la baignade : www.baderegeln.ch
- Croix-Rouge suisse : www.redcross.ch
- Alliance suisse des samaritains : www.samaritains.ch
- Union centrale suisse pour le bien des aveugles : www.ucba.ch
- Association Cerebral Suisse : www.vereinigung-cerebral.ch
- WC-guide : www.wc-guide.ch

Livres en allemand

- Sport erst Recht. Grundlagen in der Begleitung von Menschen mit Behinderung im Sport. PluSport, Ingold Verlag 2014.
- Walter Beutler. (2016). Mit dem Rollstuhl ans Ende der Welt. Meine Reise durch Indien : www.walbei.wordpress.com/uber-mich/
- Pröve Andreas : Erleuchtung gibt's im nächsten Leben. Eine verrückte Reise durch Indien : www.proeve.com/portfolio/buecher/

Formations initiales et continues pour les accompagnant-e-s de vacances :

- Séminaire pour les accompagnant-e-s
- Séminaires pour les responsables de voyage
(Lien pour inscription : www.plusport.ch/fr/formation)

L'accompagnement de vacances pour personnes avec handicap

Il est toujours passionnant de découvrir de nouvelles destinations et cultures ou de simplement se prélasser à l'ombre des palmiers. Les accompagnant-e-s peuvent partager ces moments uniques avec leurs client-e-s en situation de handicap. Si s'engager bénévolement pour le bien-être des clientes et clients peut parfois être difficile, les récompenses sont multiples : l'agréable sensation de faire vivre aux client-e-s les vacances dont ils rêvaient, leurs retours positifs, les expériences de groupe, les nouvelles rencontres ou encore un éclat de rire qui restera longtemps gravé dans la mémoire.

Les organisations Procap, PluSport, insieme et Cerebral publient ensemble leur brochure à l'intention des accompagnantes et accompagnants de vacances. Celle-ci revient sur les principales règles à observer pour assurer la réussite des vacances, voyages et camps sportifs pour personnes avec handicap.

Nous souhaitons aux accompagnant-e-s et aux client-e-s de belles et heureuses vacances!

L'équipe de rédaction

procap

PluSport⁺

cerebral

insieme